

Bulletin d'inscription – Stages et formations 2026

Avant toute inscription, merci de me contacter pour connaître les disponibilités restantes.

Bulletin d'inscription à compléter et retourner avec un chèque d'acompte de la moitié du montant du stage à l'ordre de Vincent Givord. L'inscription ne pourra être prise en compte qu'après l'envoi de ce bulletin et du chèque d'acompte. Merci de prendre connaissance des connaissances des conditions générales sur la page suivante, votre signature en fin de bulletin d'inscription valant pour accord.

Bulletin d'inscription

à retourner à Vincent Givord – 9 rue de la Passière – 09220 Gestiers

Je m'inscris pour le stage/formation _____

situé à _____ date(s) _____

Je joins mon chèque d'acompte de _____ €

participant(e)(s) :

Nom _____ Prénom _____

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal | | | | | Ville _____

e-mail _____ @ _____

Téléphone fixe _____ Téléphone portable _____

Personne à prévenir en cas de nécessité :

Nom _____ Prénom _____

Téléphone fixe _____ Téléphone portable _____

date _____ Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Conditions générales

Conditions de remboursement des arrhes

Si vous deviez annuler votre inscription, merci d'envoyer un mail à vgivord@geobio-logique.com en indiquant :

- la date du ou des stages où vous étiez inscrit(e), ainsi que la raison de votre annulation
- un RIB ou votre IBAN et votre code BIC pour vous rembourser selon les modalités ci-dessous :

- **annulation à plus de 1 mois** avant la date du stage :

la somme versée est intégralement remboursée et/ou peut être reportée pour un autre stage.

- **annulation entre 1 mois et 15 jours** avant la date du stage :

75% de la somme versée est remboursée et/ou peut être reportée pour un autre stage.

Aucun remboursement n'est effectué au-delà. Un report sur le même stage à une autre date ou un autre stage reste toutefois possible.

Dans tous les cas, en cas de motif exceptionnel (raison médicale, décès ou accident d'un proche), et sur présentation d'un justificatif, les arrhes versées sont intégralement remboursées.

Pendant le stage, aucun remboursement n'est envisageable.